



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 43

Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

Secrétaire de Séance : Élu M. Christian BERSON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION N° 2023-05/55 : ÉCONOMIE

Séance du : 9 mai 2023

OBJET 2023- 05/55 : ÉCONOMIE

**REQUALIFICATION DE LA ZAE EIFFEL – PROJET DE PROTOCOLE D’ACCORD AVEC
L’ENTREPRISE HEGLER**

Le 12 décembre 2022, M. GENDRY, Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi, l'agriculture et le THD, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du projet de requalification de la ZA Eiffel à Craon, des échanges de terrains doivent être opérés avec l'entreprise HEGLER FRANCE (plan en [Annexe](#)).

Pour ce faire, un protocole d'engagement entre la CCPC, la Société des Courses et l'entreprise HEGLER a été validé en conseil communautaire le 12 décembre 2022.

Le protocole prévoyait notamment des échanges de terrains entre la CCPC, la Société des Courses et l'entreprise HEGLER. Suite à une expertise juridique, il est préférable d'établir un conventionnement entre l'entreprise HEGLER et la CCPC. Aussi, ce nouveau protocole envisagerait les transferts de terrains suivants :

- Transfert de l'entreprise HEGLER FRANCE à la CCPC d'une partie des parcelles n°H358, H280, H281, H133, H192, H226, H206, H224 pour une superficie d'environ 16 353 m², et d'une partie de la parcelle H358 d'environ 2 100 m²,
- Transfert de la CCPC à l'entreprise HEGLER FRANCE d'une partie de la parcelle n°H217 d'environ 7 500 m² et d'une partie de l'emprise actuelle de la RD 25 d'une superficie d'environ 2 000 m², et d'une partie de la parcelle n°AL29 d'une superficie d'environ 8 600 m²,
- Acquisition par l'entreprise HEGLER FRANCE de la parcelle n°H216 (ex SFPS) pour un prix de 90 000 euros,

Déplacements effectués par la CCPC des éléments suivants :

- la station de gaz alimentant la société HEGLER FRANCE,
- la station de relevage des eaux usées desservant la société HEGLER FRANCE,
- les raccordements et les canalisations des eaux usées, d'adduction en eau potable et de collecte des eaux pluviales situés notamment sous les parcelles n°358 et n°280,
- les bornes-incendie situées notamment sur le chemin rural, sur la RD 25 et sur la parcelle n°358,

La CCPC s'engage à installer et à prendre en charge les travaux de clôture provisoire entre le chantier et la parcelle n°358 (zone de stockage du site de production de la société HEGLER FRANCE),

À l'issue du chantier de la RD 25, la CCPC s'engage à prendre en charge la clôture définitive de composition similaire à celle existante et qui sera implantée sur la propriété de la société HEGLER FRANCE pour séparer celle-ci de la nouvelle RD25.

Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD en date du 18/04/2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 17/04/2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (43 votants) :

- **APPROUVE** le principe de ces transferts et engagements proposés ;
- **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus:
Craon, le 22/05/2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230509-DELIB20230555-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

